

LE

SMICA

COTISATIONS 2021

Les montants des cotisations mentionnés dans le présent document ont été adoptés par les membres du Comité syndical du SMICA le 6 mai 2021 (délibération n°20210506_2).

Pour le calcul des cotisations, la population prise en compte est la population totale 2021 publiée par l'INSEE.

SOMMAIRE

1. Part fixe.....	3
2. Maintenance matérielle	4
3. Sauvegarde externalisée.....	5
4. Antivirus.....	6
5. Hébergement.....	7
5.1 Ancienne infrastructure « Inforsud ».....	7
5.2 Nouvelle infrastructure.....	7
6. SIG.....	8
7. Dématérialisation	8
8. Sites internet	10
9. ENT.....	10
10. Rédaction et suivi des appels d’offres	12
11. Accompagnement à la protection des données.....	13
12. Gestion des instances délibérantes : Bureau des Assemblées (BDA) et Bureau des élus (BDE)	14
13. Applications Berger-Levrault	15
14. Diffusion multicanal des bulletins de paie.....	16
15. Adressage	17
16. Opérations spécifiques	18

Les informations sur les différentes rubriques sont consultables sur le site du SMICA.

1. Part fixe

Cette cotisation s'applique à toutes les collectivités et établissements publics utilisant au moins un service. Elle est calculée selon la formule suivante :

- Pour les communautés d'agglomération et les communautés de communes : (produits nets des impôts directs locaux de l'année -1) * 0,002 plafonné à 1 500 € pour celles qui ont moins de 15 000 habitants, 1 600 € pour celles qui ont entre 15 001 et 25 000 habitants et 1 700 € au-delà.

- Pour les autres collectivités et établissements publics concernés : cotisation (hors opérations spécifiques, hors SIG, hors outil de rédaction des marchés et hors RGPD) * 0,07 avec un montant plancher de 30 €.



2. Maintenance matérielle

Pour les postes (PC fixes et portables) installés en mairie et dans les services annexes :

- de 11 € à 18 € par mois en fonction du nombre (dégressivité).250

Pour le matériel (PC fixes et portables) installé dans les écoles :

- de 4 € à 7 € par mois en fonction du nombre (dégressivité).



Vidéos projecteurs interactifs (VPI) ou tableaux blancs interactifs (TBI) : 100 € annuel par équipement.

Tablettes : 15 € annuel par tablette.

Infrastructure serveur : 1 150 € par an.

3. Sauvegarde externalisée

1,35 € mensuel par Go de données sauvegardées.



4. Antivirus

24 € annuel par poste protégé (hors poste école).

5. Hébergement

5.1 Ancienne infrastructure « Inforsud »

Messagerie : 6 € mensuel par boîte mail.

Nom de domaine : 14 € annuel par nom de domaine.

Serveur dédié Windows : 150 € mensuel par VM dédiée.



5.2 Nouvelle infrastructure

Offres	Tarifs
Offre agent softs et cloud et mails	69 €/mois
Offre agent cloud et mails	49 €/mois
Offre élu cloud et mails	15 €/mois
Offre mails seulement	6 €/mois

6. SIG

Regroupements	
Fédération de la Chasse	2 500 €
Sieda, Sydom, Parc, PETR, etc	2 100 €
Autres groupements	1 600 €
Syndicat des eaux	
de 2 à 25 cnes	1 600 €
de 26 à 50 cnes	2 100 €
de 51 à 75 cnes	2 600 €
au-delà de 75 cnes	3 200 €
Communes	
de 1 à 250 hab.	360 €
de 251 à 500 hab.	1.7 €/hab.
de 501 à 750 hab.	1 000 €
de 751 à 1 000 hab.	1 100 €
de 1 001 à 1 250 hab.	1 300 €
de 1 251 à 1 500 hab.	1 400 €
de 1 501 à 1 750 hab.	1 500 €
de 1 751 à 2 000 hab.	1 650 €
de 2 001 à 2 500 hab.	1 950 €
de 2 501 à 3 000 hab.	2 100 €
de 3 001 à 3 500 hab.	2 200 €
de 3 501 à 4 500 hab.	2 500 €
de 4 501 à 5 000 hab.	2 600 €
de 5 001 à 6 000 hab.	2 800 €
de 6 001 à 7 000 hab.	2 900 €
de 7 001 à 8 000 hab.	3 000 €
de 8 001 à 9 000 hab.	3 200 €
de 9 001 à 10 000 hab.	3 300 €
de 10 001 à 12 000 hab.	3 500 €
de 12 001 à 15 000 hab.	3 750 €
de 15 001 à 20 000 hab.	3 950 €
plus de 20 000 hab.	4 200 €
Communauté de communes	
de 5 001 à 10 000 hab.	1 000 €
de 10 001 à 20 000 hab.	1 250 €
de 20 001 à 40 000 hab.	1 750 €
Plus de 40 000 hab.	2 250 €

SIG « dédié » : 6 500 € annuel

Pour une communauté de communes, la cotisation SIG peut être majorée de 250 € par commune non adhérente au SIG avec un plafond de 4 200 € (cotisation d'une cne > 20 000 hab). En revanche, la cotisation n'est pas dûe lorsque la communauté de communes cotise pour l'ensemble des communes qui la compose.

7. Dématérialisation

Regroupements	
Sieda, Sydom, Parc, PETR, etc	1 600 €
Autres groupements	750 €
Syndicat des eaux	
de 2 à 50 cnes	750 €
de 51 à 75 cnes	1 100 €
au-delà de 75 cnes	1 600 €
Autres collectivités	
<i>gérées au sein d'une collectivité</i>	175 €
CCAS/CIAS + 10 000 hab. avec EHPAD	1 600 €
CCAS/CIAS + 10 000 hab. sans EHPAD	600 €
CCAS/CIAS - 10 000 hab. avec EHPAD	600 €
CCAS/CIAS - 10 000 hab. sans EHPAD	175 €
Communes	
de 1 à 750 hab.	360 €
de 751 à 3 000 hab.	0,38 €/hab, Mini 360 €
de 3 001 à 5 000 hab.	0,35 €/hab, Mini 1 140 €
de 5 001 à 10 000 hab.	0,32 €/hab, Mini 1 750 €
de 10 001 à 15 000 hab.	3 200 €
plus de 15 000 hab.	3 300 €
Communauté de communes	
de 5 001 à 10 000 hab.	0,22 €/hab, Maxi 1600 €
de 10 001 à 20 000 hab.	0,16 €/hab, Maxi 2800 €
de 20 001 à 30 000 hab.	0,14 €/hab, Maxi 3300 €
Plus de 30 000 hab.	3 300 €

Rappel : La cotisation comprend l'accès à OK-HUB (OK-ACTE et OK-HELIOS) et au profil acheteur (SafeTender). Pour les collectivités qui n'adhèrent qu'au profil acheteur, la cotisation est égale à 50% de la cotisation dématérialisation d'une collectivité de même catégorie (nombre d'habitants).

La délivrance d'un certificat électronique nécessaire au bon usage de la plateforme de dématérialisation est une opération spécifique dont le montant a été fixé à 180 euros pour un certificat de trois ans et 110 euros pour un certificat d'un an.

8. Sites internet

	Outil Magic'Site (Jusqu'au 30/06/21)	Gestion des salles	Mon Site Communal (Pack standard)	Mon Site Communal (Pack premium)	Portail Citoyen (Module seul)
Regroupements					
Sieda, Sydom, Parc, PETR, etc	650 €	200 €			
Autres groupements	550 €	200 €			
CCAS/CIAS + 10 000 hab. avec EHPAD	850 €	250 €			
CCAS/CIAS + 10 000 hab. sans EHPAD	450 €	250 €			
CCAS/CIAS - 10 000 hab. avec/sans EHPAD	450 €	250 €			
Communes					
de 1 à 500 hab.	360 €	150 €	500 €	650 €	240 €
de 501 à 1 000 hab.	360 €	150 €	600 €	750 €	300 €
de 1001 à 2000 hab.	450 €	200 €	750 €	900 €	360 €
de 2001 à 3500 hab.	550 €	200 €	850 €	1 000 €	420 €
de 3501 à 5 000 hab.	650 €	200 €	1000 €	1 150 €	480 €
de 5001 à 10 000 hab.	850 €	250 €			
de 10 001 à 15 000 hab.	1 100 €	250 €			
plus de 15 000 hab.	1 300 €	250 €			
Communauté de communes					
de 5001 à 10 000 hab.	1 000 €	250 €			
de 10 001 à 20 000 hab.	1 100 €	250 €			
de 20 001 à 40 000 hab.	1 300 €	250 €			
Plus de 40 000 hab.	1 650 €	250 €			

Rappel : La cotisation inclut un nom de domaine. L'application « Mon Site Communal », quel que soit le pack choisi, comprend un portail citoyen. Chaque création de site ou de portail est une opération spécifique.

« Beneylu School Public » : 90 € annuel par école.

« Beneylu School Infini » (accès en illimité aux ressources numériques) : 400 € annuel par école ou 135 € par classe (offre limitée aux écoles de 3 classes maximum).



10. Rédaction et suivi des appels d'offres

	LiaWeb - Ordiges 1 utilisateur complet	LiaWeb - Ordiges 1 utilisateur complet supplémentaire
Mise en place	2250 €	
Cotisation annuelle	2 250 €	800 €

Rappel : Chaque création d'environnement est une opération spécifique (mise en place).

Par ailleurs, pour les collectivités qui disposent déjà de l'outil de rédaction des pièces administratives SIS-Marchés, la migration vers la nouvelle solution donnera lieu à une opération spécifique d'un montant de 1125 euros (2250/2).

11. Accompagnement à la protection des données

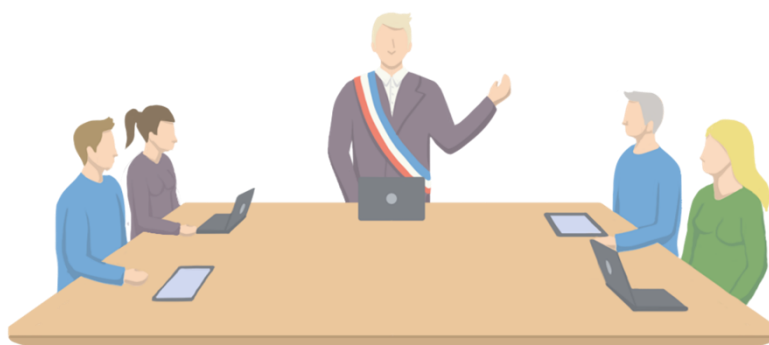
COMMUNES	1ère année : phase audit	A partir de la 2^{ème} année
de 0 à 500 hab.	540 €	360 €
501 à 1 500 hab.	810 €	540 €
de 1 501 à 3 500 hab.	1 080 €	720 €
de 3 501 à 5 000 hab.	1 620 €	1 080 €
de 5 001 à 10 000 hab.	2 430 €	1 620 €
de 10 001 à 20 000 hab.	3 240 €	2 160 €
au-delà de 20 000 hab.	3 780 €	2 520 €
COMMUNAUTES de COMMUNES		
de 5 000 à 1 000 hab.	2 430 €	1 620 €
de 10 001 à 20 000 hab.	3 240 €	2 160 €
de 20 001 à 30 000 hab.	4 320 €	2 880 €
de 30 001 à 40 000 hab.	5 400 €	3 600 €
au-delà de 40 000 hab.	6 480 €	4 320 €
CCAS, Syndicats, Autres...		
Groupements niveau Dépt, Parcs...	2 430 €	1 620 €
PETR + 50 000 hab	2 430 €	1 620 €
PETR – 50 000 hab	1 620 €	1 080 €
Groupements de type SIVU...	540 €	360 €
EPA avec Agents	810 €	540 €
Syndicats (hors niv. Dépt), EPIC	1 080 €	720 €
Syndicats des eaux < 25 cnes	1 080 €	720 €
Syndicats des eaux de 25 à 50 cnes	1 620 €	1 080 €
Syndicats des eaux > 50 cnes	2 430 €	1 620 €
Structures gérées par un collectivité	360 €	270 €
CCAS sans agents ni gestion de structure	360 €	270 €
CCAS autre < 10 000 hab sans EPHAD	540 €	360 €
CIAS < 10 000 hab sans EPHAD	810 €	540 €
CCAS autre < 10 000 hab avec EPHAD	1 080 €	720 €
CIAS < 10 000 hab avec EPHAD	1 620 €	1080 €
CCAS ou CIAS > 10 000 hab sans EPHAD	1 080 €	720 €
CCAS ou CIAS > 10 000 hab avec EPHAD	2 430 €	1 620 €
Centre de Gestion de la Fonction Publique	10 800 €	7 200 €

12. Gestion des instances délibérantes :

Bureau des Assemblées (BDA) et Bureau des élus (BDE)

Communes	BDE	BDE + BDA
Communes de 1 à 500 hab.	480,00 €	800,00 €
Communes de 501 à 1 000 hab.	640,00 €	1 080,00 €
Communes de 1 001 à 2 500 hab.	1 200,00 €	1 800,00 €
Communes de 2 501 à 5 000 hab.	2 000,00 €	2 800,00 €
Communes de 5 001 à 10 000 hab.	2900,00 €	4 100,00 €
Communes au-delà de 10 000 hab.	4700,00 €	6 800,00 €
Communautés de Communes	BDE	BDE + BDA
Ctés de cnes de 5 001 à 10 000 hab.	2 900,00 €	4 100,00 €
Ctés de cnes de 10 001 à 20 000 hab.	4 700,00 €	6 800,00 €
Ctés de cnes de 20 001 à 40 000 hab.	5 200,00 €	7 500,00 €
Ctés de cnes au-delà de 40 000 hab.	5 600,00 €	8 400,00 €

Rappel : L'installation et la personnalisation sont facturées par l'éditeur COSOLUCE directement à la collectivité, à hauteur de 600 € (BDE seul) ou 900 € (BDE + BDA).



13. Applications Berger-Levrault

Connecteur CHORUS (Factures dématérialisées).

Cotisation annuelle fonction du logiciel compta utilisé : 80 € et 160 €.

Connecteur PASRAU / DSN (Impôts retenus à la source).

Cotisation annuelle fonction du nombre d'habitants.

Regroupements	
Sieda, Sydom, Parc, PETR, etc	80 €
Autres groupements	60 €
Syndicat des eaux	
de 2 à 50 cnes	60 €
de 51 à 75 cnes	70 €
au-delà de 75 cnes	80 €
CCAS/CIAS	
CCAS/CIAS + 10 000 hab. avec EHPAD	80 €
CCAS/CIAS + 10 000 hab. sans EHPAD	60 €
CCAS/CIAS - 10 000 hab. avec EHPAD	60 €
CCAS/CIAS - 10 000 hab. sans EHPAD	50 €

Autres collectivités	
Collectivité de 0 à 1 000 hab.	50 €
Collectivité de 1 001 à 2 000 hab.	60 €
Collectivité de 2 001 à 3 500 hab.	70 €
Collectivité de 3 501 à 6 500 hab.	80 €
Collectivité de 6 501 à 10 000 hab.	90 €
Collectivité de 10 001 à 12 000 hab.	105 €
Collectivité de 12 001 à 15 000 hab.	125 €
Collectivité au-delà de 15 000 hab.	150 €

Module e-élections Premium

Droit d'utilisation annuel du module :

Collectivité de 0 à 1 000 hab.	50 €
Collectivité de 1 001 à 2 000 hab.	60 €
Collectivité de 2 001 à 3 500 hab.	70 €
Collectivité de 3 501 à 6 500 hab.	80 €
Collectivité de 6 501 à 10 000 hab.	90 €
Collectivité de 10 001 à 12 000 hab.	105 €
Collectivité de 12 001 à 15 000 hab.	160 €
Collectivité au-delà de 15 000 hab.	210 €

Rappel : L'installation d'un connecteur ou d'un module complémentaire (CHORUS, PASRAU, ...) est une opération spécifique.

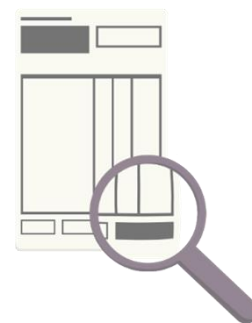
14. Diffusion multicanal des bulletins de paie

Abonnement forfaitaire annuel fonction du nombre d'agents :

de 1 à 50 agents	20 €
de 51 à 200 agents	50 €
de 201 à 500 agents	200 €
de 501 à 1 000 agents	500 €
au-delà de 1 000 agents	1 000 €

Tarif au bulletin selon le flux utilisé :

dépôt DIGIPOSTE	0,59 €
e-mail	0,23 €
courrier hors affranchissement	0,53 €



Rappel : L'installation de cette application est une opération spécifique.

15. Adressage

Communes de 0 à 200 hab.	2 000 €	Soit 5 jours SMICA
Communes de 201 à 500 hab.	2 400 €	Soit 6 jours SMICA
Communes de 501 à 1 000 hab.	2 800 €	Soit 7 jours SMICA
Communes de 1 001 à 2 000 hab.	3 200 €	Soit 8 jours SMICA
Communes de 2 001 à 5 000 hab.	4 000 €	Soit 10 jours SMICA
Communes au-delà de 5 000 hab.	sur demande	



16. Opérations spécifiques

Cotisation pour une intervention spécifique à la journée SMICA : 400€

Cotisation pour une journée de formation (1 à 6 agents) : 500€